



DÉCLARATION LIMINAIRE

CSA FORMATION SPÉCIALISÉE

DU 4 / 12 / 2023

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette réunion sans avoir une pensée pour Ludovic Montuelle, assassiné il y a un an dans l'exercice de ses fonctions.

Le 27 Octobre dernier, le Directeur Général s'est exprimé en ces termes : « la protection et la sécurité des agents constituent une priorité au quotidien pour toute notre collectivité professionnelle ». Il a ajouté « les agents doivent se sentir en sécurité pour exercer leurs missions d'accueil du public, qu'il soit en physique ou par téléphone ».

Lors du dernier CSA Local, madame la Présidente, vous avez avancé la volonté de fermer l'accueil physique de la Trésorerie des Amendes suite à plusieurs signalements.

Les représentants de la CGT vous demandent à porter une attention particulière à la santé et la sécurité des agents d'accueil du SIP Départemental antenne Agen de la Cité Administrative.

En effet, ils ont dû faire face et gérer au mieux :

- les usagers concernant GMBI
- les usagers ayant reçu des taxes d'habitation secondaires à tort

Et bientôt aux usagers de la Trésorerie des Amendes.

La prime de pénibilité « GMBI » ne saurait justifier un nouveau surcroît de travail.

Les représentants de la CGT constatent le retour de la médecin du travail :

- appel des agents de la Trésorerie Hospitalière un an après la fin de la médiation
- visites médicales par téléphone
- appel des agents en Télétravail médical

La médecin du travail doit néanmoins tenir compte des avis des médecins généralistes sur ce dernier point.

Au sujet du futur Règlement Intérieur, les représentants de la CGT insistent sur l'information des représentants syndicaux des signalements au fil de l'eau.

En effet, les OS doivent les recevoir afin d'aider au plus vite les agents et de prendre leur rôle d'acteur de prévention (comme a oublié de l'écrire le Secrétariat Général).

Le 9 novembre 2023, la CNIL a rappelé à l'ordre le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques et le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique pour avoir utilisé les coordonnées des agents publics afin de communiquer sur le projet de réforme des retraites.

Est t'il prévu une information sur Ulysse à tous les agents de la DGFIP ? Donc identique à la publication des sanctions des agents ayant commis des manquements à la déontologie ?

Concernant les négociations en cours sur la revalorisation salariale, les revendications de l'intersyndicale nationale sur les régimes indemnitaires demeurent :

- La revalorisation à 200 € mensuels avec application du taux normal de pension civile de l'Indemnité Mensuelle de Technicité ;
- La revalorisation de la valeur du point ACF ;
- L'attribution de 40 points d'ACF supplémentaires pour l'ensemble des personnels ;
- Le refus de tout dispositif de rémunération au mérite, y compris pour les cadres intermédiaires ;
- La revalorisation à 50 € mensuels et le déplafonnement de l'allocation journalière forfaitaire de télétravail ;
- La revalorisation substantielle des remboursements de frais ;
- L'adaptation des ACF expertise, sujétions ou encadrement au regard de l'évolution des structures et des missions exercées par les agents de la DGFIP.

En effet, ce ne serait que justice en comparant une année 2023 plus que bénéfique pour certains hauts fonctionnaires, y compris à la DGFIP, avec des grilles aux indices revus à la hausse et des primes conséquentes accordées.

En questions diverses, les représentants de la CGT demanderont une nouvelle fois la liste des signalements et surtout les solutions apportées (problème accueil de Marmande par exemple). Nous attendons également une réunion informelle après les résultats des listes d'aptitude (combien de candidats ont postulé ?) et de l'affectation des stagiaires (combien de prioritaires?). Sans oublier l'examen de l'Observatoire Interne...